CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E48469** **VALABLE JUSQU'AU** **15/09/2027**

ÉDITÉ LE 18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/05/1986

Forme juridique : SCOP
DEPUIS LE 19/04/2016

Capital : 185 968

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 1986 B 00046

Siret : 337 662 712 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2072-001-35

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP CAP 2000 - 293276/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP CAP 2000 - 293276/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : CANTAL CONSTRUCTION

6 RUE CARNOT
ZAC DE BARADEL
15000 AURILLAC

Téléphone : 04 71 64 90 07 **Fax :** 04 71 63 92 23

Portable :

Responsabilité légale :
AILHAUD FABIEN MANDATAIRE

Site Internet :

E-mail : contact@cantal-construction.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 305 966 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)		15/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/09/2026 09:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.